

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le douze février à vingt heures le conseil municipal de la commune de BONNETAN dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain BARGUE, Maire.

Date de convocation : 05/02/2015

Présents : Mmes et M. LASSOUDIERE – CHANSAVANG – LAFONTANA – CASSIEROU – JOFFRE – BLONDEAU – DAMEME – DERUE – AGERT – CHERFA-CASES – RAYNAL - CONDOM

Excusé ayant donné procuration : M. FORTAGE à M. LAFONTANA

### ORDRE DU JOUR

1	Approbation du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2015
2	Convention SSIEG avec les Francas
3	Budget 2015 des Francas
4	Participation de Loupes
5	Recours au service de l'Association T2000 à Saint Quentin de Baron
6	Inscription rentrée 2015
7	Politique jeunesse de la Communauté de Communes des Coteaux Bordelais
8	Orientations générales du budget 2015
9	Investissements 2015
10	SDEEG : Marché électricité 2015
	QUESTIONS DIVERSES

#### N° 6-2015

#### APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19/01/2015

Les modifications suivantes sont à apporter au procès-verbal :

Au Point 2 page 2 :

« Pour le domaine de l'action sociale et le CCAS, Monsieur le Maire propose Marie-Laure CASSIEROU » rajouter « et demande s'il n'y a pas d'autres candidats. Pas d'autre candidature ».

« Marie-Laure CASSIEROU est nommée conseillère municipale déléguée à l'action sociale, elle percevra une indemnité de : rajouter « 4,5 % de l'indice brut 1015 ».

Compléter le tableau qui suit d'une colonne « Indemnité nette avec pour montants 246.28 € pour Mme CHANSAVANG et 152.86 € pour Mme CASSIEROU.

#### CONVENTION S.S.I.E.G. AVEC LES FRANCAS

Mme CHANSAVANG a reçu la convention SSIEG corrigée pour relecture.  
2 points sont à revoir. Après rectification la convention sera signée par les 2 partenaires.

**BUDGET 2015 DES FRANCAS**

Le budget 2015 a été validé pour un montant de 49 815 €.

C'est un budget strictement comptable, de 1 594 € de moins que prévu car des bénévoles de l'association des familles interviennent pour les TAPS une fois par semaine.

Un point de vigilance est demandé sur le budget réel de 2014 pour comprendre comment il est structuré et regarder s'il y a possibilité d'optimisation.

**Convention PEDT**

L'inspecteur d'académie a adressé un mail en mairie pour la signature d'une convention PEDT entre la mairie, les Francas, l'école et l'IEN. Ce PEDT a été adressé en début d'année scolaire à l'inspection académique.

**Modification des tarifs cantine**

Mme CHANSAVANG souhaite savoir si le changement de tarif a pu être effectué dans le logiciel et précise qu'il faut prévoir la génération des factures de septembre à décembre 2015 avec ce même tarif.

**Commission cantine**

Mme CHANSAVANG signale à nouveau un problème avec la friteuse et le lave-vaisselle qui ne peuvent pas fonctionner en même temps.

**PARTICIPATION DE LOUPES**

Une rencontre avec Madame le Maire de Loupes a eu lieu récemment afin de réviser la convention d'accueil des enfants de Loupes au sein de l'école de BONNETAN.

Les modifications de la convention portent sur le calcul de la participation de Loupes. Cette participation sera fonction du nombre d'enfants inscrits à la rentrée scolaire, soit au 1<sup>er</sup> septembre et valable pour toute l'année scolaire.

Auparavant le calcul du nombre d'enfant se faisait au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

D'autre part, la commune s'engage à accueillir les enfants, dont la famille est domiciliée à Loupes et ayant reçu l'accord du Maire pour cette inscription « dans la limite des places disponibles ».

Cette nouvelle convention prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015. La révision se fera annuellement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

En raison des nouveaux rythmes scolaires, une augmentation d'environ 175 € par enfants est à prévoir.

Mme CHANSAVANG fait un point sur les effectifs à compter du 02/03/2015 (retour des vacances) : 4 enfants supplémentaires dont 1 classe de CP (qui aura une assistante de vie scolaire), 2 en classe de Petite section/Moyenne section et 1 en classe de CM1. Il y a un départ également soit un total de 101 enfants.

**N° 7-2015****RECOURS A L'ASSOCIATION T 2000**

C'est une association située à St-Quentin de Baron qui pourrait être contactée tout comme l'Association Intermédiaire lors de remplacement de personnel. La crèche Capucine à Salleboeuf fait appel à cette association lorsqu'elle manque de personnel. Le cout horaire étant sensiblement le même, il est proposé de faire appel également à cette association. A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

### **POLITIQUE JEUNESSE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS**

Jessica PEREZ et Julien ALIX de l'UFCV, sont venus rencontrer Monsieur le Maire et Nadia CHANSAVANG pour leur faire part de leur projet de reprendre contact avec les jeunes du territoire afin de définir les besoins et proposer un accueil.

### **ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2015**

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 23 mars à 20 heures, il s'agira du vote du budget.

Les tendances seront les suivantes :

- Diminution des dépenses de fonctionnement,
- Diminution également dans les investissements
- Révision de la fiscalité

A fin 2014, le montant des dépenses réelles de fonctionnement est d'environ 400 000 €. L'excédent de fonctionnement viré à la section investissement de 100 000 €, soit un total de 500 000 €.

Il est important d'arriver à conserver cet excédent.

Une projection a permis de constater qu'une augmentation des charges de fonctionnement aurait lieu en 2015 notamment en raison des nouveaux rythmes scolaires, ainsi qu'une baisse des dotations de l'état.

C'est ainsi qu'une somme de 60 000 € sera à compenser en 2015.

Après discussion, une majorité du Conseil Municipal pense qu'il faut augmenter les taux d'imposition. Une information est nécessaire aux conseillers concernant la CFE (cotisation foncière des entreprises qui représente 50 % des recettes fiscales de la Communauté de Communes), et dont l'évolution est liée aux taux des impôts ménage des communes.

### **INVESTISSEMENTS 2015**

Environ 180 000 € d'investissement sont mobilisés pour 2015. La commune fait le choix de privilégier l'autofinancement plutôt que de recourir à l'emprunt.

Côté vote des subventions aux associations, le Conseil Municipal serait favorable à une augmentation de la subvention de l'ACCA de 50 €, soit 300 €.

### **SDEEG : MARCHE ELECTRICITE 2015 – Groupement de commande**

Avant de s'engager, les conseillers municipaux souhaitent avoir plus d'informations. Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

### QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire lit le courrier de réponse de la DDTM à la demande de réduction de vitesse au carrefour de la RD 936 et de la RD 13<sup>E</sup>4. La réponse est défavorable.
- Monsieur le Maire a reçu une demande de plusieurs habitants de la route des Gachets pour la pose de ralentisseurs. Cette demande va être transmise à la Communauté de communes car c'est une voie communautaire.
- Courrier reçu de l'AGTICM (Association Girondine des Communes Impactées par les Cavités souterraines et les Mouvements de terrain : association de mutualisation de moyens) pour une éventuelle adhésion de la commune. Pas d'adhésion de la commune.
- Courrier de M. BENOIT conciliateur de justice annonçant son départ à la retraite.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Gironde Habitat qui suite à la délibération du 17 décembre 2014, demande la signature d'un « Bon pour vente » à l'euro symbolique de la parcelle de terrain cédée.
- Monsieur le Maire signale qu'un mariage va avoir lieu le 19 septembre prochain et qu'il sera absent. Il souhaite qu'un adjoint ou un conseiller célèbre ce mariage à sa place.
- Courrier de Gironde Positive qui souhaite rencontrer les conseillers municipaux le vendredi 20 février à 17 heures.
- Monsieur le Maire fait un point avec les conseillers sur les commissions communautaires auxquelles ils participent.
- Mme JOFFRE fait un compte rendu de la réunion qui a eu lieu pour le Grand Nettoyage de Printemps Intercommunal qui doit avoir lieu le samedi 28 mars.
- M. DAMEME informe les conseillers qu'un problème de stationnement lui a été signalé par la boulangerie lorsque le parking du foyer est occupé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40.

A. BARGUE

A. LAFONTANA

T. AGERT

N. CHANSAVANG

G. DAMEME

P. LASSOUDIÈRE

C. RAYNAL

E. CONDOM

C. CHERFA CASES

H. JOFFRE

M.C. BLONDEAU

D. DERUE

M.L. CASSIEROU